

**Avis n° 2012/09-01 relatif  
à l'habilitation de l'École supérieure d'ingénieurs  
Réunion océan Indien (ESIROI)  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

Habilitation de l'École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien (ESIROI) à délivrer les diplômes d'ingénieurs spécialité « informatique et télécommunications » et spécialité « bâtiment et énergie »

- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien (ESIROI) de l'université de la Réunion à délivrer le diplôme d'ingénieur spécialité « informatique et télécommunications » et spécialité « bâtiment et énergie ».
- Vu le rapport établi par Renaud BALAGUER (rapporteur principal), Corinne Cabassud et Marc Peyrade (membres de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 11 septembre 2012,

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

L'école supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien (ESIROI) a été créée par l'arrêté du 13 novembre 2009 en tant qu'école interne de l'université de la Réunion en application de l'article 713-9 du Code de l'éducation. Elle est implantée sur trois sites à Saint-Denis, à Saint-Pierre et au Tampon.

L'ESIROI forme en trois ans des ingénieurs dans trois spécialités en formation initiale sous statut d'étudiant : « agroalimentaire » (habilitée pour six ans jusqu'à la fin de l'année universitaire 2014-2015), « informatique et télécommunications » et « construction et environnement » (habilitées respectivement pour trois ans à compter de 2009 et deux ans à compter de 2010, jusqu'à la fin de l'année universitaire 2011-2012).

En 2011, l'ESIROI accueillait 172 élèves ingénieurs et présentait un flux annuel de 17 ingénieurs diplômés par an (spécialité « agroalimentaire », les autres spécialités n'ayant encore diplômé aucune promotion).

La première promotion spécialité « Informatique et télécommunications » est de 13 futurs ingénieurs. La première promotion spécialité « construction durable » pourrait être de 22 futurs ingénieurs.

**1/ Spécialité informatique et télécommunications (renouvellement)**

La première promotion a intégré l'ESIROI en 2009, il n'y a donc pas encore de visibilité sur la diplômation et sur l'employabilité des étudiants. La formation prépare à des emplois dans les entreprises de services, dans la grande distribution, la banque, l'assurance, l'informatique, au sein des organismes publics, des collectivités, etc.

La spécialité « Informatique et télécommunications » prend appui sur le laboratoire d'Informatique et de Mathématiques (LIM - EA2525).

La CTI note que la formation proposée par cette spécialité est proche de nombreuses formations d'ingénieur et s'interroge sur sa capacité d'attraction hors La Réunion. Les recrutements et le devenir des diplômés seront à surveiller.

## **2/ Spécialité Bâtiment et énergie (renouvellement)**

L'École souhaite adopter un nouvel intitulé « bâtiment et énergie » pour la spécialité « construction et environnement », dont l'objectif est de proposer une formation dans le domaine de la construction durable et des énergies renouvelables en zone intertropicale.

La première promotion a intégré l'ESIROI en 2010, il n'y a donc pas encore de visibilité sur la diplomation et sur l'employabilité des étudiants.

La spécialité « bâtiment et énergie » prend appui sur le laboratoire PIMENT : Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Énergie et l'environnement (EA4076).

La CTI note la spécificité de cette formation, et la qualité du cursus et des équipements mis en œuvre pour la pédagogie. Cette spécialité pourrait être également attractive pour des étudiants de l'océan Indien, et de métropole, ce qui serait un témoin de réussite.

## **3/ Évolution de l'école**

Depuis l'habilitation précédente l'harmonisation des stages a été réalisée sur les trois spécialités, le stage d'immersion anglophone est obligatoire, l'ouverture à l'international s'est concrétisée par des partenariats, le syllabus de la spécialité Bâtiment et énergie a été judicieusement revu et rendu plus modulaire. Le comité d'orientation stratégique a convenu de la nécessité d'un regroupement sur un seul et même site mais, pour les membres de la CTI, il devient impératif de mettre en œuvre ce regroupement.

## **4/ Synthèse de l'évaluation**

La CTI a noté les points forts de l'école et de ses formations :

- un soutien fort de la région et des entreprises locales,
- la forte implication du président de l'Université et la compétence et l'enthousiasme de l'équipe pédagogique de l'école,
- une forte adhésion de l'ensemble des acteurs,
- un bon ancrage recherche et industriel des trois spécialités,
- le projet d'une classe préparatoire intégrée à l'université,

et ses points faibles :

- la dispersion des forces internes pour faire fonctionner une petite école sur plusieurs sites ; regroupement, mutualisation, homogénéité sont les mots clefs de demain,
- l'absence de contrat d'objectifs et de moyens, qui fragilise la gouvernance de l'école et rend difficile la projection dans le futur,
- la trop forte implication du contexte politique dans le fonctionnement de l'université,
- une école en déficit d'identité dont les fondements stratégiques peuvent être clarifiés,
- une notoriété à construire, une image encore trop floue ,
- l'approche métiers/compétences reste à construire ou à finaliser selon les spécialités,
- une absence de tronc commun entre spécialités et une faiblesse en matière de sciences humaines économiques et sociales,

- le faible nombre d'élèves recrutés à l'issue des classes préparatoires aux grandes écoles.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement pour une durée restreinte de trois ans** à compter de la rentrée 2012 de l'habilitation de l'Ecole d'ingénieurs Réunion océan Indien (ESIROI) à délivrer les titres suivants :

*Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien de l'université de La Réunion, spécialité Informatique et télécommunications*

*Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien de l'université de La Réunion, spécialité Bâtiment et énergie.*

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes pour l'école :

- Regrouper l'ensemble des locaux de l'école sur un site approprié au développement de la vie étudiante (services, logement et restauration étudiants, équipements sportifs).
- Contractualiser les relations de l'école avec son université, dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel.
- Conduire l'approche métiers/compétences à son terme pour toutes les spécialités.
- Etablir la marque unique ESIROI (formations, marketing, communication, alumni, etc.).
- Renforcer la qualité du recrutement.
- Concrétiser le projet de classe préparatoire intégrée.
- Créer un tronc commun entre spécialités.
- Renforcer l'enseignement des sciences humaines économiques et sociales (SHES) et de l'anglais.
- Veiller à ce que les élèves puissent se loger efficacement.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 octobre 2012

Le président



Philippe MASSÉ